

VOTRE INSCRIPTION A L'INSTITUT D'OPTIQUE GRADUATE SCHOOL

Date de rentrée : **Le lundi 02 septembre 2024 à 9h**

Adjointe Responsable Administrative : 01.64.53.32.65

A contacter prioritairement par mail – admissions@institutoptique.fr

Secrétariat 1^{ère} année 01.64.53.32.13 – mail : patricia.balta-petit@institutoptique.fr

Rappel : Tous les élèves sont affectés sur le site de Palaiseau en 1^{ère} année.

A partir de la 2^{ème} année, les élèves sont affectés sur les sites de Bordeaux, Palaiseau et St Etienne, dans le cadre d'une procédure d'affectation prenant en compte les vœux et les résultats.

Vous avez répondu « OUI DÉFINITIF » à l'appel du Concours Commun ou vous avez confirmé votre admission suite aux résultats du Concours Parallèle :

Merci d'effectuer les quatre étapes de validation de votre inscription :

- 1 – Paiement de la Contribution Vie Etudiante et Vie de Campus
- 2 – Inscription administrative
- 3 – Logement
- 4 – Enquête
- 5 – Adhésion au Bureau des élèves

Attention : les candidats ayant répondu OUI DEF à l'appel 1 ou à l'appel 2 doivent impérativement faire leur inscription administrative à l'Institut d'Optique et régler leurs frais de scolarité avant le mercredi 21 août 2024 à minuit (paiement par carte bancaire ou chèque envoyé par la poste, cachet de la poste faisant foi). Après cette date vous perdrez automatiquement le bénéfice de votre admission à l'IOGS, et un candidat sur la liste d'attente sera appelé à votre place au cours de l'appel 3

VOTRE BUDGET

Coûts de la formation (sous statut étudiant) : frais de scolarité pour l'année 2024-2025

- Ressortissants de l'Union Européenne (UE): **3200 €** (paiement en 3 fois, 1 paiement de 1600 € et 2 paiements de 800 €, par paiement en carte bleue sur le site d'inscription en ligne)

Les étudiants Boursiers Crous obtiendront une réduction des frais de scolarité, le calcul est effectué en fonction de l'échelon indiqué sur la notification définitive 2024-2025.

Par défaut le montant sans exonération est à payer, un remboursement du trop perçu par l'établissement sera fait au mois de décembre, tarifs 2024-2025 :

<https://owncloud.institutoptique.fr/s/7647xRe7gdd8sn6>

- Non-ressortissants de l'UE * : **5 000€**. Une bourse du pays d'origine ou d'une ambassade est recommandée (1 paiement de 2500 € et 2 paiements 1250 €, par paiement en carte bleue sur le site en ligne)

Les dates des 3 paiements en carte bleue : le premier à l'inscription en ligne, le deuxième le 31 octobre, le troisième le 30 novembre, prélevé directement sur le compte lié à la carte utilisée lors du 1er versement.

Les frais de scolarité doivent être réglés intégralement au plus tard le 30 novembre 2024.

N.B. : En cas de démission après avoir répondu « OUI DEFINITIF » :

Avant la rentrée du 2 septembre, les frais de scolarité sont intégralement remboursés, Après l'appel du 6 septembre, aucun remboursement n'est effectué.

Aides aux études

Pour faire la demande de l'aide aux études, les étudiants constituent un dossier confidentiel fin septembre. Une commission attribue un montant défini sur des critères de revenus et de situation familiale.

Autres frais :

Cotisation aux associations étudiantes : <https://associations.institutoptique.fr/bde/>

**Les élèves internationaux hors UE peuvent bénéficier du tarif UE (3 200 € pour 2024-2025) s'ils remplissent au moins une des conditions suivantes : Résidence en France (Avoir résidé en France pendant au moins 3 ans avant l'inscription dans notre école), Baccalauréat français, foyer fiscal en France. Pour toutes informations complémentaires contacter : admissions@institutoptique.fr*

PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION VIE ETUDIANTE ET VIE DE CAMPUS

En application de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants du 8 mars 2018, les étudiants en formation initiale classique ou apprentissage doivent obligatoirement s'acquitter de la CVEC auprès du CROUS.

Cette contribution est instaurée afin de favoriser l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants.
Vous devez vous acquitter de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) auprès du CROUS en vous connectant au site [MesServices.Etudiant.gouv.fr](https://meservices.etudiant.gouv.fr).

Le montant de la CVEC est de 103 € pour l'année universitaire 2024-2025.

Après vous être acquitté de la CVEC, vous recevrez par mail, une attestation sur laquelle figure votre numéro d'attestation nécessaire lors de votre inscription en ligne. Vous devrez saisir ce numéro sur le site d'inscription en ligne. Vous devrez déposer l'attestation dans les documents électroniques.

Sans ce document nous ne pourrions procéder à votre inscription.

Plus d'information sur le site : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

1 – VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Accédez au formulaire d'inscription en ligne

FR   


logo
Accueil
Les formations ▾
Mes Documents ▾
Enseignements ▾
Notes ▾

Accueil v2.11.0 (5501)

A la une

Mon emploi du temps

Mois **Semaine** Jour

13 – 18 mai 2024 

< > Aujourd'hui

Sem.20	lun. 13/5	mar. 14/5	mer. 15/5	jeu. 16/5	ven. 17/5	sam. 18/5
Toute la journée						
06						
07						
08						
09						
10						
11						
12						
13						

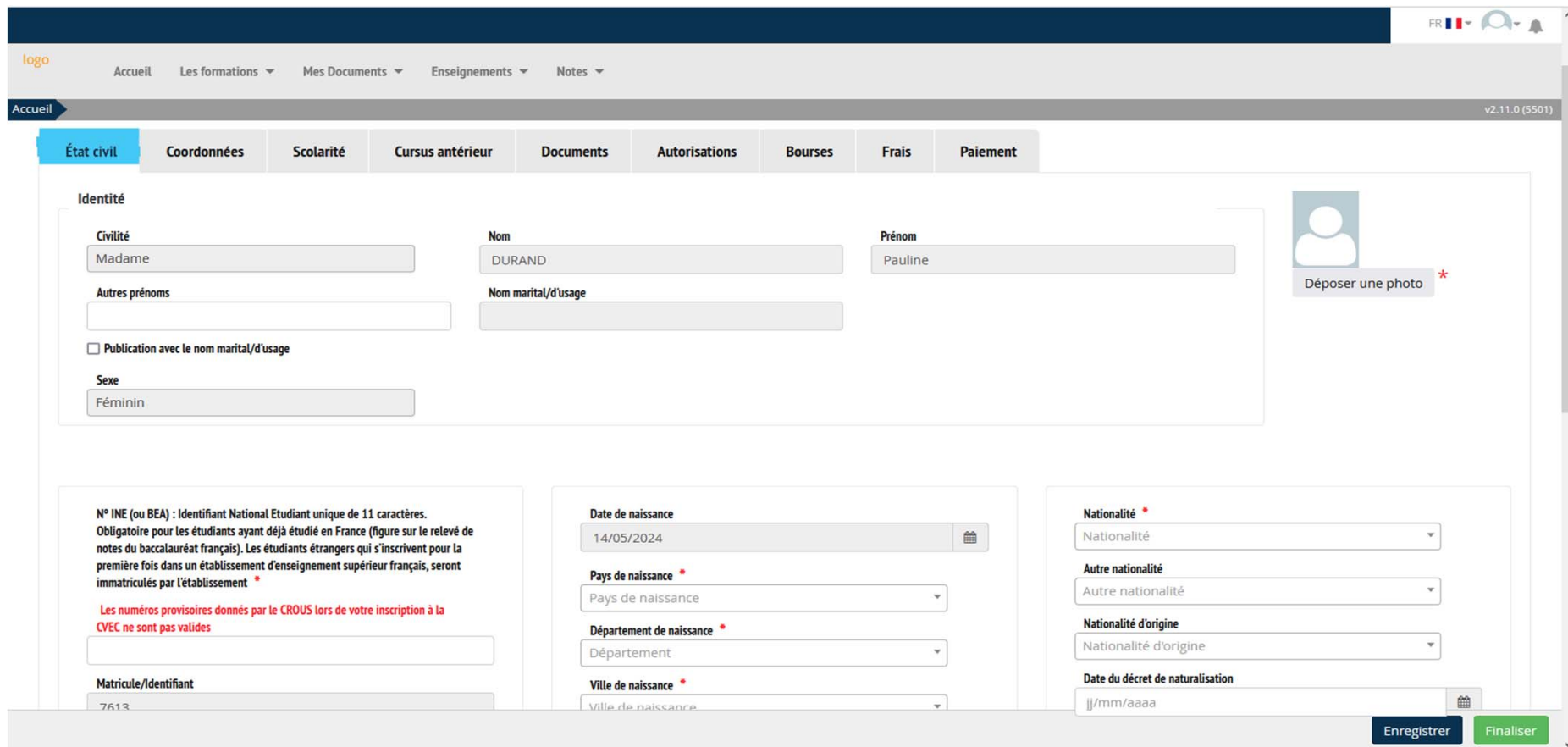
> Actualités

Campagne d'inscription Administrative 2024-2025

Accéder au formulaire

1 – VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

- **Onglet Etat Civil** : Les informations grisées ne sont pas modifiables, s'il y a une erreur il faudra demander la modification au secrétariat 1A à la rentrée.



Accueil Les formations ▾ Mes Documents ▾ Enseignements ▾ Notes ▾

Accueil v2.11.0 (5501)

État civil Coordonnées Scolarité Cursus antérieur Documents Autorisations Bourses Frais Paiement

Identité

Civilité

Nom

Prénom

Autres prénoms

Nom marital/d'usage

Publication avec le nom marital/d'usage

Sexe

*

N° INE (ou BEA) : Identifiant National Etudiant unique de 11 caractères.
 Obligatoire pour les étudiants ayant déjà étudié en France (figure sur le relevé de notes du baccalauréat français). Les étudiants étrangers qui s'inscrivent pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur français, seront immatriculés par l'établissement *

Les numéros provisoires donnés par le CROUS lors de votre inscription à la CVEC ne sont pas valides

Matricule/Identifiant

Date de naissance

Pays de naissance *

Département de naissance *

Ville de naissance *

Nationalité *

Autre nationalité

Nationalité d'origine

Date du décret de naturalisation

1 – VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

- **Onglet Coordonn es** : merci de compl ter votre adresse, vous pourrez la modifier en cours d'ann e aupr s de votre gestionnaire scolarit .

FR

logo Accueil Les formations Mes Documents Enseignements Notes

Accueil v2.11.0 (5501)

Mon inscription administrative : Dipl me d'ing nieur de l'Institut d'Optique Th orique et Appliqu e 1 re ann e

Une fois que vous aurez termin  de renseigner l'ensemble des onglets ci-dessous, n'oubliez pas de finaliser votre inscription administrative avant de pouvoir r cup rer votre carte d' tudiant.

 tat civil **Coordonn es** Scolarit  Cursus ant rieur Documents Autorisations Bourses Frais Paie­ment

Adresse personnelle pendant l'ann e scolaire

Adresse

Compl ment d'adresse

Pays x

Code postal Localit 

 tat

Contact

T l phone fixe T l phone portable

Parent 1 ou r f rent

Nom Pr nom

Adresse

Compl ment d'adresse

Pays x

Code postal Localit 




 tat

T l phone portable T l phone fixe

Enregistrer Finaliser

1 – VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

- **Onglet scolarité** : merci compléter votre Numéro d'attestation CVEC 2024

FR   

logo
Accueil
Les formations ▾
Mes Documents ▾
Enseignements ▾
Notes ▾

Accueil v2.11.0 (5501)

État civil	Coordonnées	Scolarité	Cursus antérieur	Documents	Autorisations	Bourses	Frais	Paieement
------------	-------------	-----------	------------------	-----------	---------------	---------	-------	-----------

Inscription : Diplôme d'ingénieur de l'Institut d'Optique Théorique et Appliquée

Cursus	Date prévue d'obtention du diplôme	Voie d'entrée dans le diplôme	Programme d'échange
Date de fin d'échange	Promo		

Inscription Principale : Diplôme d'ingénieur de l'Institut d'Optique Théorique et Appliquée - 2024/2025

Statut Scolarité	Niveau dans le diplôme	Nombre d'années dans le niveau	Régime d'inscription
En scolarité	1ère année	1	Site
Temps plein/partiel			
oui			

Contribution à la vie étudiante et de campus 2024/2025

Vous devrez obligatoirement fournir votre attestation CVEC dans l'onglet Documents Numériques.

Numéro d'attestation CVEC (4/6/2 caractères) * <input style="width: 40px; height: 20px; margin-right: 10px;" type="text"/> <input style="width: 40px; height: 20px; margin-right: 10px;" type="text"/> <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	Combinaison de contrôle indiquée sur l'attestation (début du nom) * <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>
---	--

Inscription dans un autre établissement pour l'année en cours

Enregistrer
Finaliser

1 – VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

- **Onglet Coursus antérieur :**
- **Concours Commun :** pour le dernier diplôme obtenu sélectionner : D – attestation délivrée à la suite d'un cursus en CPGE
Pour les étudiants du Concours Commun merci de compléter également la ligne "Concours" avec l'année, la filière et le Rang d'intégration
- **Concours Parallèle :** pour L2 - sélectionner A Baccalauréat / L3 – sélectionner N Licences et Licence LMD / DUT – sélectionner C DUT

Accueil v2.11.0 (5501)

État civil | Coordonnées | Scolarité | **Cursus antérieur** | Documents | Autorisations | Bourses | Frais | Paiement

Bac (ou équivalent, uniquement le premier)

1ere inscription dans l'enseignement supérieur en france *
Année

Année * Série * Mention *
Année Série Mention

Département *
Département

Dernier diplôme obtenu

Année scolaire * Type de diplôme *
Année scolaire Type de diplôme

Niveau dans le diplôme Établissement * Intitulé du diplôme
Niveau dans le diplôme Établissement + Intitulé du diplôme

Mention d'obtention Mention de licence ou de master Spécialité
Mention d'obtention Mention de licence ou de master Spécialité

Concours

Année Filière Rang d'intégration
Année Filière Rang d'intégration

Enregistrer Finaliser

1 – VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

- **Onglet Document :**

- **l'attestation sur l'honneur se trouve pas n° 3 du règlement intérieur (à télécharger dans l'onglet « autorisation »), elle est à compléter, signer, vous pouvez télécharger le règlement intérieur :**
<https://owncloud.institutoptique.fr/s/mapiRSesFxWa8gf>

- **Certificat médical Fond d'œil :** Certains domaines de la photonique (qui utilisent des lasers puissants par exemple) ne sont pas accessibles en cas de difficultés importantes de vision. Pour cette raison, il vous est demandé de fournir une preuve d'examen de fond d'œil :

- soit un certificat rempli par le praticien.

- soit une copie d'un résultat d'examen de fond d'œil (en biffant/cachant les informations médicales, et en laissant les coordonnées du médecin et la date de l'examen apparents). Vous devez remettre le certificat à votre gestionnaire de scolarité avant la fin octobre.

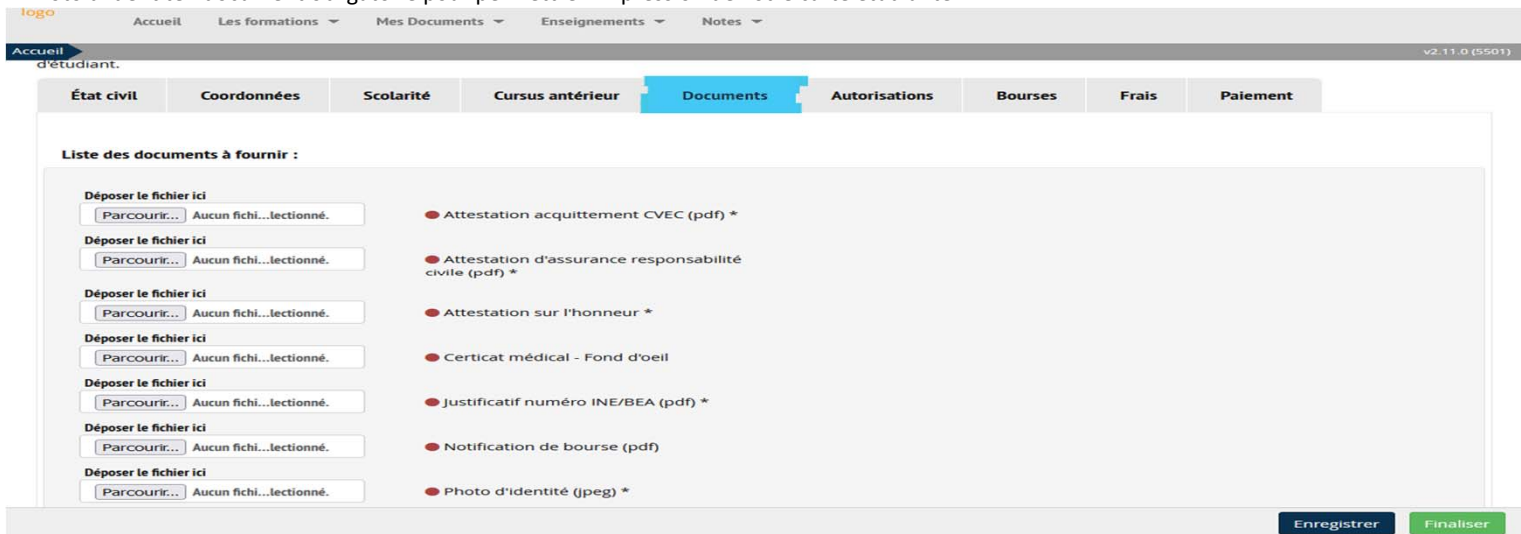
- Notification de bourse : merci de bien déposer votre notification conditionnelle si vous êtes boursier CROUS

- Attestation d'acquiescement CVEC : document obligatoire pour votre inscription

- Attestation de responsabilité civile étudiante : document obligatoire pour votre inscription (Indispensable pour vous inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur et pour vous couvrir en cas de dommages causés à des tiers, obligatoire lors des stages)

- Pièce d'identité : obligatoire lors de votre inscription (elle permet à l'établissement de vérifier l'orthographe de votre nom, date et lieu de naissance pour votre diplôme)

- Photo d'identité : document obligatoire pour permettre l'impression de votre carte étudiante



logo Accueil Les formations Mes Documents Enseignements Notes v2.11.0 (5501)

Accueil d'étudiant.

État civil | Coordonnées | Scolarité | Cursus antérieur | **Documents** | Autorisations | Bourses | Frais | Paiement

Liste des documents à fournir :

Déposer le fichier ici <input type="text" value="Parcourir..."/> Aucun fichi...lectionné.	<input type="checkbox"/> Attestation acquiescement CVEC (pdf) *
Déposer le fichier ici <input type="text" value="Parcourir..."/> Aucun fichi...lectionné.	<input type="checkbox"/> Attestation d'assurance responsabilité civile (pdf) *
Déposer le fichier ici <input type="text" value="Parcourir..."/> Aucun fichi...lectionné.	<input type="checkbox"/> Attestation sur l'honneur *
Déposer le fichier ici <input type="text" value="Parcourir..."/> Aucun fichi...lectionné.	<input type="checkbox"/> Certificat médical - Fond d'oeil
Déposer le fichier ici <input type="text" value="Parcourir..."/> Aucun fichi...lectionné.	<input type="checkbox"/> Justificatif numéro INE/BEA (pdf) *
Déposer le fichier ici <input type="text" value="Parcourir..."/> Aucun fichi...lectionné.	<input type="checkbox"/> Notification de bourse (pdf)
Déposer le fichier ici <input type="text" value="Parcourir..."/> Aucun fichi...lectionné.	<input type="checkbox"/> Photo d'identité (jpeg) *

1 – VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

- Onglet Autorisation :

Vous devez impérativement télécharger le règlement intérieur en cliquant sur Télécharger le document, vous devez extraire la page n°3 du règlement intérieur, compléter et signer l'attestation sur l'honneur et la déposer dans l'onglet "Document" (pour rappel l'attestation sur l'honneur est obligatoire pour votre inscription)

Accueil d'étudiant. v2.11.0 (5501)

État civil	Coordonnées	Scolarité	Cursus antérieur	Documents	Autorisations	Bourses	Frais	Paiement
------------	-------------	-----------	------------------	-----------	----------------------	---------	-------	----------

Signature de la charte informatique et règlement intérieur

Je certifie avoir pris connaissance des chartes et du règlement intérieur de l'établissement dont j'accepte les conditions. [Télécharger le document](#)

Oui Non

Accord pour la publication des photos prises par l'école dans le cadre de ses activités (droit à l'image)

J'autorise l'établissement à utiliser mon image pour communiquer sur ses sites web et ses supports de communication.

Oui Non

Accord pour la publication de la fiche sur le site public

J'accepte que les informations suivantes (nom, prénom, diplôme préparé, adresse mél) soient accessibles sur le site public de l'établissement.

Oui Non

Accord publication de la photo d'identité dans le site public

Autorisation de transfert des coordonnées aux partenaires

Dans la liste ci-dessous, sélectionnez les partenaires pour lesquels vous acceptez la transmission des informations suivantes (nom, prénom, diplôme préparé, adresse mél, photo, coordonnées complètes, téléphone) :

Liste des partenaires

Association des anciens CROUS ISIC Médiathèques

Ministère de tutelle Université Paris Saclay

1 – VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

- **Onglet Bourses :**

Si vous êtes boursier CROUS merci de compléter l'onglet afin que l'information soit bien remontée lors de votre inscription.

Accueil v2.11.0 (5501)

Mon inscription administrative : Diplôme d'ingénieur de l'Institut d'Optique Théorique et Appliquée 1ère année

Une fois que vous aurez terminé de renseigner l'ensemble des onglets ci-dessous, n'oubliez pas de finaliser votre inscription administrative avant de pouvoir récupérer votre carte d'étudiant.

État civil	Coordonnées	Scolarité	Cursus antérieur	Documents	Autorisations	Bourses	Frais	Paielement
------------	-------------	-----------	------------------	-----------	---------------	---------	-------	------------

Bourses pour l'année scolaire 2024/2025

Merci de renseigner cette onglet si vous êtes Boursier CROUS

Ajouter une bourse

Choisissez un type de bourse

Type de bourse

Vos observations

1 – VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

- **Onglet paiement :**

Si vous êtes boursier CROUS le montant de vos frais de scolarité sera calculé en fonction de votre échelon défini sur votre notification définitive.

Par défaut le montant sans exonération est à payer, un remboursement du trop perçu par l'établissement sera fait au mois de décembre, tarifs 2024-2025 :

<https://owncloud.institutoptique.fr/apps/files/?dir=/Rentr%C3%A9%202023&openfile=9281164>

Paiement possible par carte bleue en une fois ou en 3 fois, attention une fois le mode de paiement choisi il n'est plus modifiable.

Les dates des 3 paiements en carte bleue : **le premier à l'inscription en ligne, le deuxième le 31 octobre, le troisième le 30 novembre**, prélevé directement sur le compte lié à la carte utilisée lors du 1er versement.

Les frais de scolarité doivent être réglés intégralement au plus tard le 30 novembre 2024.

Mon inscription administrative : Diplôme d'ingénieur de l'Institut d'Optique Théorique et Appliquée 1ère année

Une fois que vous aurez terminé de renseigner l'ensemble des onglets ci-dessous, n'oubliez pas de finaliser votre inscription administrative avant de pouvoir récupérer votre carte d'étudiant.

État civil	Coordonnées	Scolarité	Cursus antérieur	Documents	Autorisations	Bourses	Frais	Paiement
		Récapitulatif des frais	Choisir un mode de paiement					
		Droits d'inscription 0 €	<input type="radio"/> Paiement en ligne en trois fois					
		Frais de scolarité 3200 €	<input type="radio"/> Paiement en ligne en une fois					
		TOTAL : 3200 €						

Enregistrer

Finaliser

1 – VOTRE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Après la finalisation de votre inscription administrative vous pouvez accéder au paiement en ligne:

Mon inscription administrative : Diplôme d'ingénieur de l'Institut d'Optique Théorique et Appliquée 1ère année

[Votre inscription est finalisée. Assurez-vous d'en effectuer le paiement.](#)

Paiement

Montant total à payer

Droits d'inscription 0 / 0 €
Frais de scolarité 3200 / 3200 €
TOTAL : 3200 €

Vous avez choisi le mode de paiement : **Paiement en ligne en une fois**

Veillez vous assurer d'effectuer votre paiement selon le mode de paiement choisi afin de terminer votre inscription.

[Accéder au paiement en ligne sécurisé](#)

2 – VOTRE LOGEMENT



Vous recherchez un logement ? Utilisez la **nouvelle plateforme logement CASA de l'Université Paris-Saclay !**

Vous y trouverez les offres des partenaires logement de l'université sur un seul et unique espace dédié. CASA référence pour vous plusieurs types de logements (en résidence, en logement privé, en colocation, chez l'habitation ou encore contre service) gérés par différents bailleurs (CROUS, associations, bailleurs publics, bailleurs privés et sociétés) et sur tout le territoire de l'Île-de-France.

Cette plateforme a été mise en place pour **vous accompagner dans la recherche de votre logement** en fonction de votre profil et de vos besoins, vous permettant d'avoir une visibilité directe sur les logements disponibles.

En quelques clics :

1. Créer votre profil étudiant
2. Trouver les offres en fonction de vos critères de recherche
3. Retrouver vos offres favorites dans votre compte personnel
4. Consulter les conseils pour rechercher un logement, préparer votre budget, demander des aides et constituer votre dossier de candidature
5. En cas de besoin, contacter votre établissement grâce au formulaire de contact

Lien vers la plateforme CASA Université Paris-Saclay : <https://casa.universite-paris-saclay.fr/fr/>

Grâce à CASA Université Paris-Saclay, vous pourrez :

- Visualiser les offres de logements disponibles et régulièrement mises à jour par les bailleurs
- Repérer géographiquement les offres sur une carte
- Connaître leur coût et anticiper les charges afférentes
- Connaître les conditions pour accéder aux offres
- Situer les transports et les commerces de proximité

2 – VOTRE LOGEMENT


En tant que membre fondateur de l'Université Paris-Saclay, les élèves de l'Institut d'Optique Graduate School bénéficient par convention de places réservées dans les logements accessibles par le Guichet Unique Paris-Saclay (GUPS): <https://logement.campus-paris-saclay.fr/>

Attention nous n'avons pas assez de logements pour loger tous les étudiants de 1ère année qui en font la demande.

Les logements disponibles sur le plateau de SACLAY via la plateforme du GUPS sont réservés aux étudiants boursiers et aux étudiants étrangers dans la mesure des places disponibles. S'il reste des places à la rentrée les étudiants non boursiers pourront faire une demande.

VOUS ÊTES INSCRIT(E) DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR INSTALLÉ SUR LE PLATEAU DE SACLAY ?

Le guichet unique, animé par le CROUS de Versailles, regroupe l'ensemble des offres de logement des différents bailleurs ayant une ou plusieurs résidences étudiantes sur ou à proximité du Plateau de Saclay.



LOGEMENTS 2018

[Réserver un logement](#)

COMMENT FAIRE MA DEMANDE DE LOGEMENT ?

ÉTAPE 01

Je vérifie que l'établissement dans lequel je m'inscrits est présent dans la base.

ÉTAPE 02

Je consulte les offres disponibles et enregistre mes choix.

ÉTAPE 03

Je confirme mon inscription à un établissement et je valide définitivement une liste de 3 services de logements (par ordre de préférence).

ÉTAPE 04

Je suis informé(e) par e-mail de l'acceptation ou du refus de ma demande.

MON LOGEMENT CROUS POUR LA RENTRÉE 2018 / 2019

Coût maximum: 600€
 Prix maximum: 600€
 Mode d'occupation: [dropdown]
 Voir plus de filtres
 Effacer les filtres

Rechercher le nom de l'école:

LES LOGEMENTS

5 résultats, page 1 sur 1

OUVERTURE AUTOMNE 2018


Crous Versailles

LOGEMENT INDIVIDUEL
 Résidence Jean D'ORMESSON (20, cour Pierre Vassier 91020 PALAISEAU)
 Surface: de 18,01 à 18,05 m²
 Lits: 1 lit simple
 Loyer: de 355 à 452 €
 Équipements: WC, Douche, Evier et plaques, Frigo, Micro-ondes
 Équipements disponibles pour certains logements.

OUVERTURE AUTOMNE 2018

Crous Versailles

LOGEMENT PARTAGÉ (4 OCCUPANTS)
 Résidence Jean D'ORMESSON (20, cour Pierre Vassier 91020 PALAISEAU)
 Surface: de 69,49 à 70,77 m²
 Lits: 4 lits simples
 Cohabitation: Seul ou colocation
 Loyer: de 524 à 528 €
 Équipements: Litret de vie, WC, Douche, Evier et plaques, Frigo, Micro-ondes, Dugies
 Équipements disponibles pour certains logements.



cliquer sur OK, la liste des résidences rattachées à l'école s'affiche

universit  PARIS-SACLAY

Trouver un logement dans une r sidence universitaire

Vous  tes ici: Accueil > Mon logement Crous pour la rentr e 2018 / 2019 > Rechercher un logement > Logement individuel > Residence Jean D'ORMESSON

LOGEMENT INDIVIDUEL - R SIDENCE JEAN D'ORMESSON

FAITES VOTRE CHOIX DE R SIDENCE
 Ensuite identifiez vous grace a vos codes d'acc s aux services "Messservices.etudiant.gouv."
 Si vous n'avez pas de compte, il faut en cr er un avant de faire votre demande de logement

D TAILS DU LOGEMENT

Conditions particuli res: OUVERTURE AUTOMNE 2018
 Lits: 1 lit simple
 Surface: de 18,01   18,05 m²
 Loyer: de 355   452 €
 Montant de la caution / D p t de garantie: 1500 €

[Ajouter   ma s lection](#)

2 – VOTRE LOGEMENT

L'école a pris des dispositions pour avoir des logements de réservés dans des résidences privées :

Résidence Kley (derrière l'école) : <https://www.kley.fr/paris-saclay/residence-etudiante-campus-polytechnique> - nous avons 24 logements de réservés jusqu'au 20 juillet, il n'est plus possible de faire une demande sur cette résidence.

Résidence ECLA (Massy) : <https://www.ecla.com/fr> - nous avons 30 logements de réservés jusqu'au 15 août

La résidence ECLA s'engage à : 150 € de remise sur les loyers à l'année sur le logement individuel et chambre privée en colocation, des frais de dossiers gratuits.

Résidence FAC-HABITAT : nous avons 30 logements de réservés répartis dans les résidences suivantes :

-Léonard de Vinci au 22 rue Léonard de Vinci à Massy (598€) : <https://www.fac-habitat.com/fr/residences-etudiantes/id-23-simone-de-beauvoir>

-Magellan au 16 rue Ella Maillart à Massy (476€) : <https://www.fac-habitat.com/fr/residences-etudiantes/id-77-magellan>

- Lavoisier au 1b rue Guy Mocquet à Orsay (603€) : <https://www.fac-habitat.com/fr/residences-etudiantes/id-24-lavoisier>

- Compas au 73 rue Gutenberg à Palaiseau (482€) : <https://www.fac-habitat.com/fr/residences-etudiantes/ville-112-palaiseau>

Pour la réservation des logements à Kley, ECLA, FAC HABITAT il faudra me faire parvenir votre demande par mail (admissions@institutoptique.fr) et l'école enverra la liste des étudiants que nous souhaitons loger directement à la résidence, en parallèle vous devez déposer un dossier sur le site de la résidence que vous avez choisie : **Au-delà du 15 août l'école ne peut plus garantir la disponibilité des logements.**

2 – VOTRE LOGEMENT

[Des résidences étudiantes récentes sont également situées à proximité de l'IOGS :](#)

Résidence ALIT Palaiseau :

<https://www.aljt.com/category/residences/palaiseau-saclay/>

Twenty campus Palaiseau Agroparistech- Du kot au T1 en **ALL IN** à partir de 595€/mois avec les services TC inclus. Disponible dès la fin du mois d'Août 2022.

twenty-campus.com

STUDENT VILLAGE (ouverture août 2019) – Massy (proche gare sncf)

www.adele.org/student-village

massy@student-village.com / 07 86 03 81 42

CAMPUSEA : Palaiseau Réservation sur www.campusea.fr, colocation à 2 étudiants possible Loyer à partir de 498 €

STUDEFI :

Orsay : Résidence Pierre-Gilles DE GENNES, Loyer à partir de 447 €

Massy : Résidence Océane, Loyer à partir de 421 €

Massy : Résidence Eric TABARLY, Loyer à partir de 387 €

Réservation sur www.studefi.fr

LES ESTUDINES : Massy : Résidence Atlantis, Loyer à partir de 629 € Réservation sur <https://www.estudines.com/>

Un certain nombre d'étudiants trouvent à se loger auprès des agences ou des particuliers, soit en chambre chez l'habitant soit en co-location.

D'autres organismes proposent des logements comme :

- **HEBERJEUNES : Association loi 1901**

Maison des études, le Moulin, Bât 311, Université Paris Sud 91405 ORSAY Cedex

Tel : 01 69 15 65 44 - 01 69 15 52 52 (<http://heberjeunes.fr/>)

Permanences bureau Héberjeunes

Mardi toute la journée de 9h à 18h

Mercredi de 14h à 18h

Vendredi de 9h à 12h

3 – VOTRE PARTICIPATION A L'ENQUÊTE

Afin de mieux connaître vos motivations pour intégrer SupOptique, merci de compléter l'enquête suivante :

<https://interview.eloquant.cloud/m2/itw/answer/s/m5bw7qwhph/k/WJAGwPa>



4 – VOTRE ADHÉSION AU BUREAU DES ÉLÈVES

Pour adhérer cliquez sur le lien suivant : <https://associations.institutoptique.fr/bde/>

NOTICE D'INFORMATIONS SUR LA COTISATION BDE

Rentrée 2023



Qu'est-ce que le BDE ?

Le BDE ou Bureau des Étudiants est l'association clé de l'école. Elle se porte garante de la vie associative, c'est-à-dire de tout ce qui touche à la vie des étudiant-e-s dans l'école et sur le plateau de Saclay en dehors des cours. Elle est responsable de ses clubs et des événements se déroulant à SupOp. Ce sont aussi les membres du BDE qui s'occupent de ton intégration à SupOp, et de l'organisation des soirées.

Mais alors pourquoi faut-il cotiser au BDE ?

Etant au service de la vie étudiante, le BDE est amené à subventionner de nombreux clubs ainsi que le BDS (Bureau des Sports) et le BDA (Bureau des Arts). Le BDE est également responsable de toute la semaine d'intégration, une semaine dédiée aux nouvelles et nouveaux Supop afin qu'il-elle-s se sentent bien à SupOp ! Cotiser au BDE est essentiel si tu veux participer activement à la vie étudiante de SupOp. De plus, ta cotisation est valable pour toute ta scolarité, il ne sera pas nécessaire de re-cotiser les années suivantes. Si tu adhères, le WEI te reviendras moins cher (115 € contre 160 € le cas échéant).

Et si je ne viens pas au WEI ?

Il est quand même important de cotiser au BDE ! Evidemment, le montant sera moins élevé.

Si tu veux ouvrir un club, c'est également le rôle du BDE de te trouver et de te prêter un local (si cela est nécessaire). Si tu veux organiser un événement, c'est le rôle du BDE de t'aider et de prévenir l'administration. Le BDE organise d'importants événements comme des visites ou des conférences d'entreprises.

Enfin, en dehors des événements, le BDE s'occupe entièrement du pull de promo, mais également de trouver des partenariats avantageux pour les élèves et de trouver les parrains de promos !

La cotisation représente un tiers du budget du BDE, elle est donc indispensable au bon fonctionnement de ce dernier ainsi qu'à la vie étudiante en général.

INFORMATIONS IMPORTANTES (à destination des 1A) :

- Le prix de la cotisation avec la place au WEI est de 345 €. Le prix de la cotisation seule est de 230 €.

- Si le WEI est annulé à cause du Covid-19, les places du WEI seront remboursées (pas la cotisation qui vaut pour toute la scolarité).

LA COTISATION COMPREND :

- La place au week-end d'intégration (WEI) si tu la prends en plus.

- Le pull de promo.

- Pouvoir intégrer les clubs du BDE

- Des tarifs préférentiels à TOUS les événements organisés par le BDE (soirées, Optibars, etc).

- La possibilité de participer aux voyages organisés par le BDE (Europe et Ski) avec des tarifs préférentiels.